



Vente maison, un des parents décédés

Par **421005**, le **06/06/2014** à **15:34**

Bonjour,

La mère de mon compagnon est décédée. Son père et elle même ont une maison principale en France que son père habite tjs et une maison secondaire en Sicile que son père souhaite vendre...

Ils sont 3 enfants. Mon compagnon voudrait la racheter, mais ses sœurs préfèrent la vendre. Comment cela se passe t il?

Son père peut il vendre la maison sans leur accord? Et si mon ami veut la racheter, son père doit il légalement faire une proposition à ses enfants avant de la mettre en vente en agence?

Pouvez vous ns éclairer ?

Merci

Laure

Par **domat**, le **06/06/2014** à **16:32**

bjr,

pour vendre un bien immobilier, il faut l'accord de tous ses propriétaires (usufruitiers, nus propriétaires, pleins propriétaires).

donc avant de mettre en vente le bien, il faut que les propriétaires vendeur soient d'accord sur le prix.

donc il est nécessaire de savoir à qui appartient la maison de sicile suite au décès de la mère de votre compagnon.

et bien sur cela dépend également des lois applicables en la matière en sicile.

cdt